



République Française

Département de Haute-Loire

## MAIRIE DE PRESAILLES

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

- **ORDRE DU JOUR**
- Remboursement de la caution de l'appartement de Chabardeuil
- Subvention classe de découverte
- Aide aux familles pour le ramassage scolaire
- Choix de l'architecte pour la rénovation de la Cure
- Paiement des heures supplémentaires de l'agent technique
- 

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

#### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, PESSEMESSE Bernard, MIGLIORINI Aurélie RIBES Xavier, SOUCHIERE Loïc, VIALE Karine, TERRASSE Chloé et FAURE Johan, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h08

Le procès-verbal de la précédente séance est accepté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour et sa chronologie, le conseil accepte

Il remercie son conseil pour le travail effectué, il rappelle que le conseil municipal de Présailles est le plus jeune du département. Il est satisfait de la présence des délégués dans les commissions, il souhaite connaître le ressenti de chaque conseiller et fait un tour de table afin que chacun puisse évoquer la perception de son rôle au sein du Conseil Municipal.

#### **REMBOURSEMENT CAUTION - APPARTEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE**

Vu le départ de Mme et Mr HARREMANN Patrick au 1 novembre 2020

Vu l'état des lieux établi le 2 novembre 2020

Vu la caution encaissée le 2 novembre 2018, soit 453 €00

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise le remboursement de la caution à Mme et Mr HARREMANN, soit la somme de 453 €

#### **LOCATION DE L'ANCIENNE MAIRIE**

La locataire déplore une fuite d'eau au chauffe-eau et souhaite que la commune lui fournisse un chauffage d'appoint au gaz. Le conseil refuse car ce logement est équipé d'un chauffage électrique et est pourvu d'une cheminée. La fuite d'eau a été réparée

#### **REVISION ANNUELLE DES LOYERS POUR 2021**

Monsieur le Maire expose

- Vu la variation annuelle de + 0.46% selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE publié le 15.10.2020, correspondant à la moyenne sur les douze derniers mois,  
Après délibération le Conseil
  - Décide de suivre la variation annuelle indiquée ci-dessus

### PARTICIPATION DE LA MAIRIE POUR LES CLASSES DE DECOUVERTES

Vu que l'école Saint Dominique du Monastier sur Gazeille organise des classes de découverte :

Vu les demandes de subventions en date du 18 novembre 2020 concernant :

- La classe de découverte à Tence du 17 au 19 mai inclus
- La classe de découverte aux Houches du 17 au 21 mai inclus

Vu que 2 enfants vont participés à ces séjours et que le prix du séjour par enfant est de 90 € par enfants pour la classe de découverte à Tence et 240 € par élèves pour la classe de découverte aux Houches

Considérant que la mairie souhaite participer à hauteur de 15 € par enfant et par jour Monsieur Ribes étant directement concerné par cette décision , il quitte la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation aux classes de découverte pour un montant de 120 €

- 1 enfants à Tence : 45 €
- 1 enfant aux Houches : 75 €
- 

### Participation aux frais de ramassage scolaire pour les enfants de la commune

Monsieur le Maire expose que les familles de la commune ayant des enfants scolarisés dans les établissements scolaires du Monastier et empruntant le transport scolaire ont dû s'acquitter d'une participation de 140 € par élève pour l'année scolaire 2019-2020 ^

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de l'octroie d'une aide sur présentation du justificatif émis par le Maire du Monastier sur Gazeille

Fixe cette aide à 70 € par enfant soit la moitié du cout pour la famille

### Choix de l'architecte pour la réhabilitation de la Cure

Monsieur le Maire informe que l'appartement de La cure conserverait sa fonction de logement, répondant ainsi aux besoins en matière de location, et que ce local sera destiné à la location . Il convient désormais de réaliser les travaux de réhabilitation sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte.

Le conseil municipal après avoir examiné les différentes offres ,après délibération :

- choisit Madame Aline Dormois architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation à conduire dans l'ancienne cure
- Approuve le devis d'un montant de 9.8 % du cout de l'opération
- Le charge de signer le contrat et tous documents se rapportant à cette maîtrise

### Paiement des heures supplémentaires de l'agent technique

Monsieur le Maire informe que l'agent technique souhaite qu'une partie des heures supplémentaires qu'il a effectuées dans l'année 2020 lui soient payées

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires

territoriaux

, DECIDE qu'il \* peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois, le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine

- Vu le nombre d'heures supplémentaires effectuées par Monsieur David Gimbert pour l'année 2020 soit 48 le Conseil après en avoir délibéré accepte de lui payer les 48 heures supplémentaires qu'il a effectuées

### Déneigement

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le déneigement et convoquer la commission déneigement afin de s'adapter au mieux aux contraintes de chacun.

### Arpentage de la parcelle C 812

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a été décidé de reporter l'arpentage de la parcelle C812 car Mr Gonzales souhaite acquérir également une partie de la parcelle C1162

### Biens de sections

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une réunion est programmée avec la secrétaire générale de la sous-préfète de Brioude, en présence de l'attaché parlementaire du sénateur concernant les biens de section

### Versement d'une aide pour les intempéries des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire informe que devant les conséquences dramatiques des intempéries récentes pour plusieurs communes du département, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes a lancé un appel à la solidarité nationale pour venir en aide aux communes sinistrées. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser 300 € sur le compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes

### Arbre de Noel et colis des aînés

Les mesures sanitaires n'ayant pas permis de réunir les aînés pour le repas annuel ainsi que les enfants pour un arbre de Noel, il a été convenu que les colis et les cadeaux seront distribués directement aux personnes par les conseillers. De plus étant donné que la cérémonie des vœux est également compromise le Maire souhaite qu'un bulletin municipal soit confectionné et distribué en début d'année

### Demande d'adhésion SPA

La SPA propose la signature d'une convention avec la commune, le conseil décline cette offre

### Demande de subvention

L'association de lutte contre la sclérose en plaque demande une subvention à la commune, le conseil ne souhaite pas subventionner cette association

### Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe qu'afin d'ajuster les comptes il y a lieu de faire le virement de crédit

suivant :

DESIGNATION	Dépenses investissement	Recettes investissement
2188	0.96	
001		0.96

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette modification budgétaire

### Avenant à la convention d'un groupement de commandes- plate- forme de dématérialisation des marchés publics

**Le Maire expose**

- que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public ;
- que le groupement de commandes formé par le CDG43, et dont il est le coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre 2020 ;
- qu'au regard de la situation sanitaire, le renouvellement du partenariat envisagé courant 2020 n'a pu être réalisé. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le partenariat actuel d'un an afin que les membres du groupement puissent disposer d'une plate-forme de dématérialisation (profil acheteur) pour la passation de leurs consultations de marchés publics.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :** Au regard du contexte sanitaire, une prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale est acceptée. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021.

### Dépenses d'investissement avant le vote du budget de 2021 autorisation d'engagement de 25%

Monsieur le Maire expose à son conseil :

Conformément aux articles L2311-3 et L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans l'attente du vote du Budget de 2021, qui permet aux communes «D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. »

#### Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **Autorise l'exécutif** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 dans les limites indiquées ci-après :

#### BUDGET PRINCIPAL

CHAP	Crédits votés au BP 2020	Montant total à prendre en compte
------	--------------------------	-----------------------------------

	(Crédits ouverts)	
D 020	1000	1000
D 204	1 000	1 000
D 21	402 374,00	402 374,00

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :  $404\,374 \times 25\% = 101\,093.50$  €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 101 093.50 € € répartis comme suit :

Chapitre compte	Montant	Montant autorisé
020-Immobilisations incorporelles	1 000	250
204-Subventions d'équipement versées	1 000	250
2131 Bâtiments publics	50 000	12500
2132 Immeubles de rapport	50000	12500
2135-Installations générales, agencements	35000	8750
2151 Réseaux de voirie	148 325	37081.25
2157-Matériel et outillage de voirie	89049	22262.25
2158-Autres installat°, matériel et outillage	15000	3750
2183-Installat° générales, agencements	5000	1250
2184-Matériel de bureau et informatique	5000	1250
2188-Mobilier	5000	1250
Total	402 374	101093.50

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021.

### Achat d'un tractopelle

Suite à la décision d'achat d'un tractopelle . Une commission conduite par M. Xavier RIBES s'est rendue chez différents fournisseurs afin de voir les différents modèles proposés. M. RIBES donne un compte-rendu de ces visites et présente la proposition la plus intéressante pour la collectivité du point de vue technicité du matériel et de son coût

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, . accepte la proposition des Ets SAISIMAT (tractopelle référence VOLVO , Type BL 71 ) pour un montant de 45000 € TTC. La dépense sera imputée à la section investissement du budget général - article 2188

### Nomination d'un référent « ambroisie »

Il est demandé par le FREDON de nommer dans chaque commune un référent pour l'ambroisie , Mr Florian MIALON est chargé de cette tâche

### Local des chasseurs

Suite aux différentes rencontre avec les chasseurs , Monsieur de le Maire souhaite qu'une nouvelle rencontre ai lieu avec les chasseurs avec un déplacement sur le terrain afin de prendre en compte les intérêts de chacun .

### SEAVR et SGEV

Mr RIBES délégué du syndicat expose au conseil les problèmes générés par le retrait des communes de l'agglomération du Puy du SEAVR .Il s'interroge sur l'avenir du SEAVR et le positionnement que devra prendre la commune dans cette réorganisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h30